

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 21 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 V 179** Vœu relatif à l'organisation d'une campagne d'information sur l'encadrement des loyers.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, le dispositif d'encadrement des loyers est en vigueur à Paris ;

Considérant qu'environ un locataire parisien sur cinq est concerné par ce dispositif ;

Considérant qu'entre 2004 et 2014 les loyers ont augmenté de 34% ;

Considérant qu'à titre d'exemple pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, une enquête du journal Le Monde de février 2016 a révélé que 43% des annonces de location non-meublées publiées dans le quartier de la Porte Saint-Martin ne respectent pas l'encadrement des loyers ;

Considérant que l'Agence départementale d'information pour le logement de Paris propose un service d'information sur l'encadrement des loyers à Paris ;

Considérant que près d'un locataire parisien sur 5 est concerné par l'encadrement des loyers ;

Considérant que seules une cinquantaine de saisines ont déjà eu lieu auprès de la commission départementale de conciliation, organe paritaire chargé de trouver des solutions à l'amiable pour régler les conflits entre les parties et que l'écrasante majorité des décisions ont donné raison aux locataires ;

Considérant que le dispositif souffre d'un déficit de notoriété et qu'un accompagnement est nécessaire pour aider les Parisiennes et les Parisiens à comprendre le mécanisme d'encadrement des loyers ainsi que leurs droits et leurs devoirs en la matière ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne SOUYRIS et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- une nouvelle campagne d'information, notamment via les panneaux d'affichage Decaux, soit mise en place par les pouvoirs publics pour informer les Parisiennes et les Parisiens de leurs droits,
- soit étudié, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017, le niveau de la subvention de la Ville de Paris à l'ADIL 75 au regard du nombre de demandes à traiter.